

## Extrait du registre des délibérations

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 18 décembre 2025

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâtie, La Gietsz, Marthod, Mercury, Montbelle, Montbien, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognat, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37**

**Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante**

**Nombre de membres représentés : 4**

**Délégués titulaires présents :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUI AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

**Délégués suppléants présents :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

**Délégués représentés :**

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cérarches, Ceyzis, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Essert-sous-Broy, Flumet, Frantzenex, Gilly-sur-Isère, Gresy-sur-Isère, Grignon, Mauterndorf, Les Bâties, La Gietsaz, Martigny, Mercury, Montalieu, Montlauzun, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pailly, Plancherelle, Quenot, Roissiat, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Thonon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrès-Arvey, Villard-sur-Doron

**Objet : Ressources Humaines – Modification et approbation de la Charte de sécurité informatique, du bon usage des ressources informatiques, électroniques et numériques - Abrogation de la délibération n° 58 du 23 septembre 2021**

*Rapporteur : M. le Président*

Vu la délibération n° 58 du 23 septembre 2021 approuvant la Charte de sécurité Informatique, du bon usage des ressources informatiques, électroniques et numériques de la collectivité.

Les collectivités sont confrontées à un risque de cyber attaques qui peuvent avoir des conséquences préjudiciables importantes pour les collectivités : interruption des services administratifs, inaccessibilité des documents financiers ou administratifs, fuites de données à caractère personnel, indisponibilité des infrastructures, atteinte à la réputation...

Pour lutter contre ce risque, la Communauté d'Agglomération Arlysère et son CIAS se sont dotées d'une Charte informatique qui a pour objet de définir les principales règles et bonnes pratiques à adopter pour un usage correct, loyal et sécurisé des services Internet, des réseaux, des services multimédias et plus généralement des moyens de communication existants au sein de l'EPCI et ce conformément au cadre légal et réglementaire.

Cette Charte s'applique à l'ensemble des agents de la CA Arlysère et de son CIAS, tous statuts confondus permanents, temporaires, intérimaires, stagiaires et prestataires extérieurs utilisant les moyens informatiques de l'EPCI.

Suite à l'audit du délégué à la protection des données de l'EPCI, il est nécessaire de revoir cette charte d'informatique afin d'y ajouter des dispositions spécifiques au télétravail et ce afin d'être en parfaite conformité au regard du RGPD.

Cette modification est aussi l'occasion de rappeler les règles d'usage et de bonne pratique des mails.

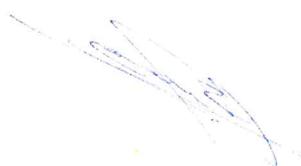
La présente charte, validée par le Comité technique en date du 9 décembre 2025, s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation, de responsabilisation des utilisateurs des moyens de communication électronique et du système d'information de la Communauté d'Agglomération et son CIAS.

Cette charte sera notifiée à tout utilisateur des ressources et matériels informatiques, numériques et de communication mis à disposition par la Communauté d'Agglomération et son CIAS.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *abroge la délibération n° 58 du 23 septembre 2021 ;*
- *approuve la Charte de sécurité Informatique, du bon usage des ressources informatiques, électroniques et numériques de la collectivité ci-annexée ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

Le secrétaire de séance  
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

